

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
26/2026

Arrêté de circulation

Objet : Ouverture d'une chambre FT pour travaux de raccordement de la fibre – rue Hector Berlioz.

L'an deux mille vingt-six, le douze juin,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 12 juin 2026 de la Société SPIE CITYNETWORKS sise 33 avenue du Docteur Georges Lévy – Vénissieux cedex (69200), les travaux seront réalisés en sous-traitance par la Société PREVISYS pour effectuer des travaux d'ouverture de chambre FT, pour le raccordement de la fibre – rue Hector Berlioz.

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société SPIE CITYNETWORKS est autorisée à effectuer dans la nuit du 25 juin 2026, des travaux d'ouverture de chambre FT pour tirage et raccordement de la fibre - rue Hector Berlioz, pour une durée d'un jour (horaires prévus de réalisation : entre 22h et 3h du matin).

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat. La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société SPIE CITYNETWORKS prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, notamment des balisages lumineux, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société SPIE CITYNETWORKS.

ARTICLE 4 : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 12 juin 2026
Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES :

- Société SPIE CITYNETWORKS
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

